

# Unité et unification syndicale

Dès sa création, la FSU inscrit dans ses objectifs l'**unité et le rassemblement du syndicalisme**. Au fil des congrès, le mandat s'est précisé tout en évoluant. Sa confédéralisation ou son adhésion à une confédération existante ont été écartées. Les questions du syndicalisme de métier, de l'existence de courants de pensée ou du besoin d'associer les adhérents ont donné lieu à de nombreux débats. Des initiatives de travail ont été prises avec d'autres organisations, en particulier la CGT et Solidaires mais tant à l'interne de la FSU qu'en fonction des prises de position d'autres organisations, la démarche a connu des avancées mais aussi rencontré des difficultés de mise en œuvre.

Le dernier congrès (Metz-2022) a réaffirmé l'idée d'une **dynamique double articulant le renforcement de la FSU et le travail de construction d'un outil au service de tous**, sans décider a priori de son périmètre ni de ses formes.

L'initiative de tenue d'Etats généraux du syndicalisme rappelée à Metz doit constituer une étape de ce processus.

**1993**  
MACON

Le congrès de Mâcon adopte le principe de réunification :  
« Persuadée (...) que la défense de l'université et de son personnel est inséparable de l'action générale de la classe ouvrière, la Fédération travaille à la réunification du mouvement syndical dans une centrale organisée démocratiquement et indépendante de tous les gouvernements et de toutes les organisations politiques, philosophiques ou religieuses. »

Statuts de la FSU, 1994, article 4 (reprise des statuts de la FEN).

**1997**  
TOULOUSE



Lors de son deuxième congrès en 1997 à Toulouse, la FSU propose, sans succès, de créer entre organisations syndicales des « espaces permanents de débat ».



**2001**  
LA ROCHELLE

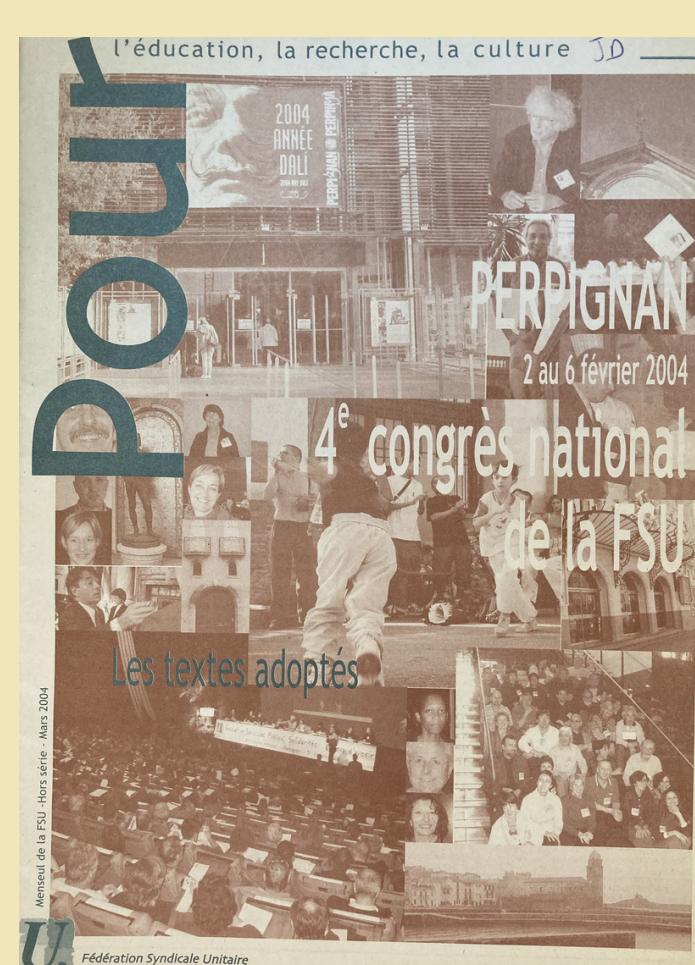
En 2001, le congrès de La Rochelle « lance un appel à l'ensemble du mouvement syndical, sans exclusive » pour la création d'un « Comité de Liaison Unitaire Interprofessionnelle, [...] démarche qui doit aussi s'envisager à tous les niveaux, régions, départements, localités ».

**2004**  
PERPIGNAN

Le congrès de Perpignan dresse le bilan de la démarche initiée à La Rochelle : « structuration souple » où chacun « conserve son identité », le Comité de liaison unitaire suscite un véritable intérêt. C'est pourtant un « demi-échec [...] car il n'a finalement réuni que le G10 (Solidaires) et la CGT-Finances », la confédération CGT ayant finalement refusé, ainsi que la FGTE-CFDT.

Le congrès décide de « réinterroger le concept d'autonomie », qui « cantonne la FSU au seul champ de l'éducation », ce qui lui interdit d'être reconnue comme représentative au même titre que les confédérations CGT, CFDT, FO, CGC, et CFTC.

Sur l'avenir, les congressistes doivent choisir entre : « statu quo, adhésion à une confédération existante, transformation de la FSU en une nouvelle confédération, élargissement aux secteurs de la Fonction Publique et des services publics, création d'une Union de syndicats, partenariats avec d'autres organisations ». En tout état de cause, le congrès doit se prononcer sur l'élargissement de « son champ d'intervention, notamment à l'ensemble des secteurs de la Fonction publique, [pour...] donner une réponse précise aux organisations qui manifestent le souhait de rejoindre la FSU ».



## Les votes du congrès de Perpignan

Devant l'impossibilité d'atteindre la majorité qualifiée, le rapporteur, Bernard Boisseau, propose un vote indicatif lors de la plénière :

- SD-93 : « Le congrès ne prend pas de décision immédiate sur la question de l'élargissement de la FSU. [...] Je consultera ses adhérents avant la fin mai » : 22,62 %
- Élargissement 3FP+SP+ missions SP : 57,24 %
- Élargissement 3FP+SP : 54,72 %
- Élargissement 3FP : 55,75 %
- Texte SNETAP : « La FSU propose au niveau interprofessionnel d'aller vers la création d'une Union de syndicats » : 45,17 %

Le vote final, lors d'une 2e plénière, adopte l'élargissement aux trois Fonctions Publiques à 84,64%.

## Affiliation des syndicats du privé : rejetée en 2005

Deux syndicats d'enseignants du privé issus de la FEP-CFDT, le SNUDEC et le SUNDEP demandent en 2004 leur affiliation à la FSU. Les deux syndicats partagent les orientations de la FSU, y compris en matière de laïcité, leur objectif étant la fin du dualisme scolaire. Mais, après de vifs débats, le CDFN de janvier 2005, partagé entre les risques de conflits d'intérêt et la fonction d'un syndicat de défense de tous les salariés, rejette l'adhésion (52 pour, 51 contre, 9 abstentions, et 3 refus de vote).

**2007**  
MARSEILLE

Sur la question de l'élargissement, le congrès de Marseille en 2007 décide « d'en rester aux décisions de Perpignan, de leur donner toute leur portée et d'inviter le mouvement syndical à débattre et travailler ensemble », résume Gérard Aschieri à la fin du congrès, ajoutant que « tant que les règles de la représentativité n'ont pas évolué, le paysage syndical aura du mal à changer ». Toutefois, la venue de Bernard Thibault, Secrétaire Général de la CGT, à un congrès de la FSU, une première, suivie, à partir de 2009, de rencontres et initiatives bilatérales s'organisent, avec la CGT d'une part, et Solidaires d'autre part.

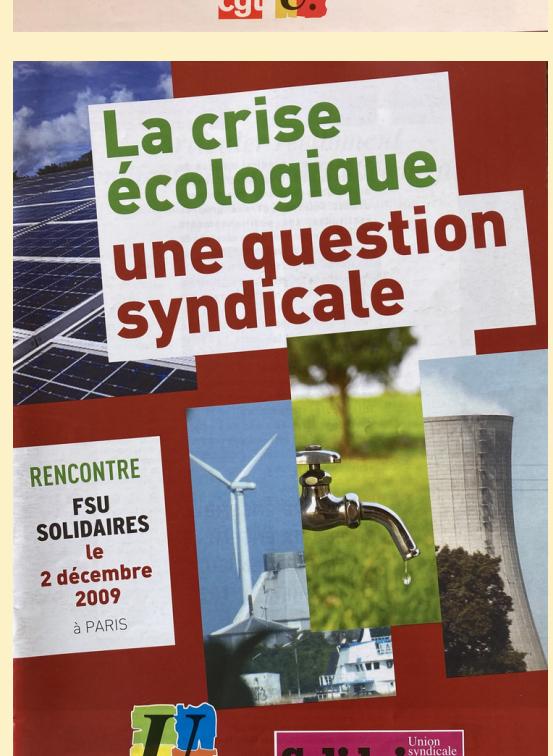
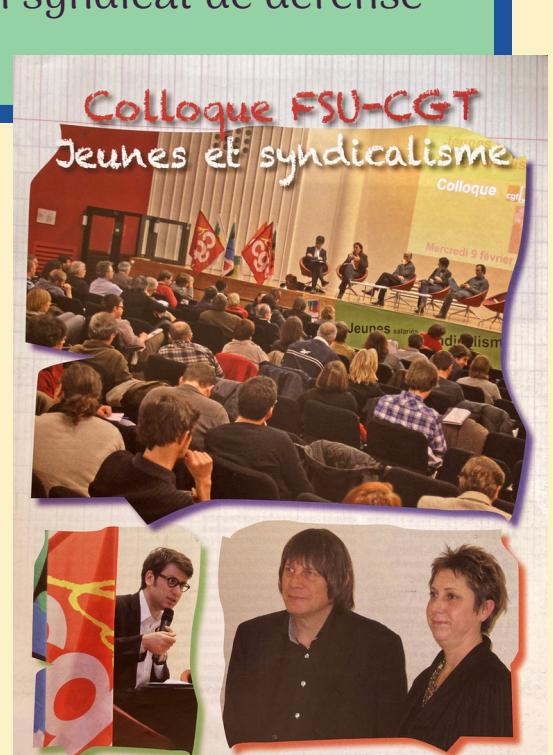


Alors que la modification des règles de représentativité en 2008 dans le privé puis les accords de Bercy dans la Fonction publique signent la fin de la loi Perben, des perspectives nouvelles semblent s'ouvrir, que le congrès de Lille en 2010 explore.

Ayant pu pour la première fois déposer des listes lors des élections à la fonction publique territoriale, la FSU, toujours première à la fonction publique de l'Etat, est ainsi devenue la 4e force de la fonction publique.

Rappelant son attachement à « l'unité d'action la plus large », le congrès se prononce pour « le développement d'un syndicalisme de lutte et de transformation sociale progressiste, à vocation majoritaire ». Pour ce faire, la FSU « entend contribuer activement à construire un nouvel outil syndical, [...] « cette construction [...] n'étant pas une fusion ou une absorption ».

Le congrès décide de poursuivre les « initiatives communes de débats [...] avec la CGT d'une part et Solidaires d'autre part », et lance « un appel aux organisations qui le souhaitent et aux salariés pour débattre ensemble et à tous les niveaux de la construction d'un nouvel outil syndical et des étapes qui peuvent y conduire ».



Les puissantes mobilisations contre la retraite à 64 ans impulsées par une intersyndicale unitaire au grand complet en 2023

signent-elles la fin d'une longue période de divisions syndicales et de reculs ?

A tout le moins, s'est ouverte la possibilité pour le syndicalisme de reprendre l'offensive.

Au Congrès de Metz en 2022 :  
« La FSU renouvelle sa proposition [...] de tenir avec les forces syndicales intéressées des états généraux du syndicalisme de transformation sociale »

